



Sept 2023

Prime vacante !

Alors que plusieurs ESN ont été condamnées pour leur non-paiement de la prime-vacances, la direction de HELPLINE persiste en la signature de contrat et avenant incluant la prime vacances à la rémunération de base alors que convention collective SYNTEC dans sa version en vigueur consacre son article 7.3 aux modalités de versement de cette prime. La CGT a enjoint la direction de verser cette prime dans les plus brefs délais et s'engage à saisir les tribunaux, si elle s'obstine à ne rien faire...



Les Négos approchent...

Nous ne voulons pas que des mégots !

Chaque année c'est la même rengaine ! Dès que la période des négociations périodiques obligatoires approche, la direction de HELPLINE sort son mouchoir jetable : " conjoncture, contexte difficile, inflation..." pour nous dire qu'elle nous donnera que les miettes de son choix et qu'elles seront à prendre ou à laisser ! A quand des augmentations générales afin que tous les salariés puissent faire face à la hausse des prix de la consommation ? Nous ne voulons pas de mesurètes mais de vrais mesures claires,

directes, efficaces pour tous les salariés. **Augmenter les salaires !**

Retrouvez également toutes nos actualités sur notre site <https://helpline.reference-syndicale.fr>

Vos délégués syndicaux CGT :

Laurent DUMOULIN

Marc WOTO

Jean VIGIER

Joel GIORGI

contact@cgthelpline.fr



SCAN ME



Sept 2023

La prime ? Ok, mais pas la même pour tout le monde !

Comme vous le savez pour la première fois cette année notre direction a , enfin, consenti à accorder une prime sur la valeur ajoutée à l'ensemble des salariées de l'entreprise.

Même si cette dernière semblait bien misérable au regard de nombreuses autres entreprises qui déjà depuis 2018 fournissent une prime de 1000 Euros par an pour chaque salarié (contre 500 Euros chez HELPLINE).

Si donc les négociations annuelles obligatoires de 2022 nous ont permis de négocier cette prime, quel ne fut pas notre surprise , après avoir diligenté une expertise sur la situation économique de l'entreprise, de découvrir qu'une autre forme de prime avait été versée, mais cette fois-ci pas à tous les salariés.

En effet, il ressort de cette expertise que la direction de l'entreprise s'est octroyé une distribution de 38000 actions pour un montant de 1.6 millions d'euros.

Ce bonus en action a été distribué entre 15 salariés soit un montant moyen de 111.333 Euros par salariés (et ce n'était pas des agents ServiceDesk ou des techniciens) ce qui veut donc dire que la direction a octroyé une prime sur la valeur ajoutée de 900.000 euros (malgré les 1.2 millions promis par le PDG dans sa vidéo) pour 2300 salariés et que par ailleurs dans un second mouvement les 15 personnes au sommet de la hiérarchie se sont octroyées presque deux fois plus pour seulement 15 personnes... à chacun d'en tirer les conclusions quant au respect accordé aux personnes qui chaque jour par leur travail permettent à 15 personnes de s'accaparer les deux tiers des avantages redistribuables !

On remarquera que pour cette prime à 111.333 euros par bénéficiaire nous n'avons pas vu cette fois ci de petite vidéo d'autosatisfaction uploadé sur l'intranet...tout cela est resté on ne peut plus discret.

Pour rappel la distribution d'actions en entreprise est un mécanisme qui permet de rétribuer les cadres d'une entreprise lorsque celle-ci fait des bénéfices, mais de toute évidence l'ensemble des cadres de HELPLINE ne semble pas assez important pour pouvoir en profiter eux même, pas pour les DM pas pour les KM ni pour les ingé sup non plus... quedal, rien, nada !

L'encadrement appréciera à son tour.